

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 108 - DDCT Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France, 44, rue Saint-Denis 75001 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros, dont 15.000 euros au titre de la culture et 20.000 euros au titre de la politique de la nuit, est attribuée à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France au titre de ses activités parisiennes en 2021. Paris Asso 78781 ; 2021_08938, 2021_06145

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et ainsi répartie :

- subvention au titre de la culture, pour un montant de 15.000 euros ;
- subvention au titre de la politique de la Nuit, pour un montant de 20.000 euros.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO